



# Comment être régularisé lorsqu'on est ancien étudiant

Par **Keene**, le **25/02/2015** à **18:04**

Bonjour, je vis depuis 16 ans en France de façon régulière à aucun moment je ne suis sorti du territoire français pendant toute cette durée de temps. Je suis entré en France en tant qu'étudiant avec un visa long séjour. Je suis titulaire d'un Master 2 ( Bac + 5 ) dans le domaine du développement web et la préfecture me donne un oqtf en 2013 lorsque je me présente pour sortir de la clandestinité.

J'ai étudié jusqu'en 2006 à la fac, puis j'ai suivi des formations professionnelles dans le web pour améliorer mes compétences dans ce domaine que j'apprécie. La raison principale de l'oqtf ( recours rejeté au TA ) est le manque d'attache et d'ancienneté sur le territoire!

1) De quelle ancienneté parle la préfecture puisque j'ai près de 20 ans sur le territoire? J'ai donné de nombreuses preuves pour une année :

bulletins de fac, carte d'étudiant, attestation de logement en cité universitaire, bulletins de salaire des boulots que j'ai effectués, papiers de sécurité sociale, anciens contrats de travail, attestation d'organismes où j'ai suivi mes formations, attestation de banque et relevés de compte, attestation de mutuelle.

Je précise que j'ai donné une dizaine de preuves pour chaque année de présence.

2) j'ai reçu mon oqtf que dois-je faire pour sortir de cette situation embarrassante? Un contrat de travail ou une promesse d'embauche pourrait résoudre mon problème?